

Gestion des contrats de la Confédération

Examen de l'utilité et de l'exploitation au DETEC et à l'OFCL

L'essentiel en bref

En octobre 2012, le Conseil fédéral a approuvé la révision totale de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP). Cette révision crée notamment les bases pour mettre en place un système de controlling des achats applicable à tous les marchés passés par l'administration fédérale. Elle introduit aussi une application informatique de gestion des contrats de la Confédération (VM Bund). La mise en place et le développement des systèmes et des processus relèvent de la responsabilité du Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF), dans le cadre du projet de gestion des contrats de l'administration fédérale (« VM BV erw. »). L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) opère comme service de coordination de l'exploitation pour le domaine civil de la Confédération.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a achevé d'introduire le système de gestion des contrats de la Confédération en 2012 déjà. Le 1^{er} janvier 2013, ce système était en service dans les dix unités administratives du département. L'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) a pour objectif d'évaluer la conformité du système et de l'exploitation de la solution informatique de gestion des contrats de la Confédération. Il s'agit aussi de relever l'utilité apportée par l'introduction de cette solution informatique au niveau du processus et du controlling des achats selon l'exemple du DETEC, et d'en tirer des recommandations les plus générales possibles.

Le CDF estime que la mise en place et l'intégration de la solution informatique de gestion des contrats de la Confédération dans l'environnement SAP actuel sont appropriées sur le fond. Cependant, des analyses du contrôle et de la coordination de la saisie et de l'extraction des données font encore défaut.

La Confédération souhaite accroître la transparence et la fiabilité de ses acquisitions. Introduit dans ce but fin 2012, l'art. 6 de l'Org-OMP prévoit un pilotage des contrats sur la base de processus gérés électroniquement et couvrant toutes les étapes de la gestion des contrats. Le CDF relève l'application de gestion des contrats de la Confédération permet de veiller à la gestion des contrats et de mettre à disposition les données consolidées de l'ensemble de l'administration fédérale à des fins d'analyse. Mais, en raison de sa nature, elle constitue plutôt une collection de données. Elle est ainsi peu adéquate pour soutenir de manière dynamique le processus et le controlling des achats au sens de l'Org-OMP.

Des processus en amont et en aval, tel que le processus d'adjudication, ne sont pas entièrement intégrés dans l'application de gestion des contrats de la Confédération ou sont exploités entièrement en dehors de celle-ci. L'application fournit cependant les bases pour l'établissement et la gestion uniformisée des contrats. Elle améliore la transparence dans les marchés publics et aide à déceler a posteriori le non-respect des dispositions. Il serait nécessaire de développer encore cette application afin que la totalité du processus d'acquisition puisse être couvert et ainsi, les objectifs de la Confédération atteints.



Plusieurs départements ont fait part de leurs besoins en la matière dans le cadre du déploiement de l'application, et ont entamé la réalisation. Selon le CDF, le DFF devrait s'assurer que la suite de la procédure se déroulera de manière harmonisée. La poursuite du développement de la configuration de base devrait être appréhendée de manière globale, et être fondée uniquement sur des processus uniformisés. Il convient de tenir compte des besoins de l'ensemble de l'administration fédérale, ainsi que du rapport coût-utilité.

L'art. 6, al. 2, de l'Org-OMP définit les données qui doivent être saisies. L'audit du CDF a révélé que les unités administratives utilisent parfois l'application de gestion des contrats de la Confédération de manière différente. L'exhaustivité, la comparabilité et la pertinence des informations peuvent en être affectées. Dans la perspective d'analyses du controlling des achats notamment, l'OFCL devrait mettre en place des mesures appropriées. Il devrait veiller à ce que, dans toutes les unités administratives, les données relatives à des situations identiques soient saisies de façon uniforme dans l'application de gestion des contrats de la Confédération. L'application systématique d'une procédure d'assurance-qualité et la coordination des données (du Compte d'Etat jusqu'à la statistique des paiements effectués pour des acquisitions) doivent en outre être garanties.

Selon l'audit du CDF, le controlling des achats au niveau de la Confédération et des départements est globalement encore peu pertinent et reste fortement descriptif. Une intégration des analyses de données issues de l'application de gestion des contrats de la Confédération dans le projet global fait notamment défaut. Le CDF est d'avis que le controlling des achats devrait être retravaillé. L'OFCL devrait en repenser entièrement la forme et le contenu aux différents niveaux de l'administration fédérale en se basant sur les besoins du Conseil fédéral et des départements. Le controlling des achats devrait être transformé en un instrument de gestion complet de la Confédération, avec des objectifs et indicateurs définis par les organes responsables.

Texte original en allemand